Municipalité

CH-2336 Les Bois/Suisse Tél. +41 (0)32 961 12 37 Fax +41 (0)32 961 18 68 E-mail : info@lesbois.ch www.lesbois.ch

Arrêté no 178 du Conseil général

Séance no 72 du 22 octobre 2018

Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois

- vu le message no 65 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

Arrêté:

- 1. Le postulat de M. Martial Farine (PS/Les Verts) intitulée « Vers un Conseil général sans document papier » est rejeté.
- 2. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 29 octobre 2018 (art. 9 RO).
- 3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 29 octobre 2018

Conseil général Les Bois

Le président : Le secrétaire :

V. Berger C. Gagnebin